Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro ISN : 5311
Centre d'intérêt : 550

Belleau, Marc

Programme Stages en milieu de travail à l'intention des jeunes, volet "Formation en institution" / Marc Belleau, Serge Côté. -- [Québec] : Direction générale de l'éducation des adultes, 1994.
i, 19, [36] f. ; 28 cm.

En tête du titre : Cahier des opérations. Titre de la couv. : Stages en milieu de travail à l'intention des jeunes, cahier des opérations; formation en établissement. Dépouillement partiel : Liste des codes matières et coût total de l'heure-groupe de formation pour le Programme "Stages en milieu de travail" pour l'année 1994-1995.

Vedette(s)-secondaire(s) : Côté, Serge. ; Québec (Province). Direction générale de l'éducation des adultes.

Descripteur(s) : Formation professionnelle * Stage * Milieu de travail * Formation dans l'entreprise * Temps de travail * Intégration professionnelle * Éducation des adultes.

Identificateur(s) de sujet : Bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans ce document, on trouve la description, les objectifs et les principales caractéristiques d'un programme de stages en milieu de travail qui s'adresse à des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans. La description du programme comprend l'objectif général, les objectifs spécifiques, les conditions d'admission, les caractéristiques des stages, l'établissement des allocations versées au stagiaire, l'implication du gouvernement du Québec. Ensuite on présente les modalités de collaboration MMSR-MEQ relatives aux activités de formation dispensées par le système public d'enseignement. On décrit finalement l'organisation des services éducatifs et le mode de financement des activités de formation en établissement.

Type de document :

16554

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9311

- STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL À L'INTENTION DES JEUNES
- CAHIER DES OPÉRATIONS
- FORMATION EN ÉTABLISSEMENT

JUIN 1984

1521.9

Québec

CAHIER DES OPERATIONS

PROGRAMME

STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL A L'INTENTION DES JEUNES

VOLET "FORMATION EN INSTITUTION"

JUIN 1984

MARC BELLEAU, MMSR
SERGE COTE, MEQ

TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DESCRIPTION DU PROGRAMME	1
MODALITES DE COLLABORATION MMSR-MEQ RELATIVES AUX ACTIVITES DE FORMATION DISPENSES PAR LE SYSTEME PUBLIC D'ENSEIGNEMENT	7
DESCRIPTION ET ORGANISATION DES SERVICES EDUCATIFS	10
FINANCEMENT DES ACTIVITES EN FORMATION EN ETABLISSEMENT	16
ANNEXE	

INTRODUCTION

La nouvelle politique de l'éducation des adultes entend promouvoir la formation en alternance en raison des possibilités qu'elle offre, de par sa récurrence programmée entre temps de travail et temps d'étude, de concilier la logique de la formation et celle de la production, de reconnaître les expériences professionnelles acquises et de rendre les savoirs scolaires pertinents (1).

C'est dans cette perspective d'alternance et dans le cadre des actions gouvernementales d'intensification de la relance que le gouvernement a annoncé un programme de stages en milieu de travail et a confié sa mise en oeuvre au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR).

Ce programme prévoit une alternance entre temps de travail et temps de formation en entreprise ou en institution de formation.

Le MMSR a confié aux Commissions de formation professionnelle (CFP) l'administration de ce programme en collaboration avec le réseau Travail-Québec. Pour ce qui est des activités de formation en institution prévues, le MMSR et le ministère de l'Education (MEQ) sont convenus des modalités de collaboration relatives aux activités de formation dispensées par le système public d'enseignement.

Suite à cette entente, les CFP et les direction régionales du MEQ devront élaborer et mettre en application conjointement les mécanismes régionaux de fonctionnement.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la description, les objectifs et les principales caractéristiques de ce programme, les modes de collaboration arrêtés entre les deux ministères et des précisions relatives à leur implantation.

---

(1) Un projet d'éducation permanente, page 55.

1.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME

Mesure de relèvement socio-économique permettant à des bénéficiaires de l'aide sociale d'acquérir une expérience de travail spécifique complétée par une formation pertinente hors production, soit en milieu de travail, soit en institution de formation.

1.1 Objectif général

Au cours des années 1984-1985 et 1985-1986, le programme vise à permettre à 30 000 bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans d'acquérir des connaissances, des habiletés et de l'expérience professionnelle facilitant leur insertion dans des professions semi-qualifiées ou qualifiées et contribuant à leur intégration professionnelle.

1.2 Objectifs spécifiques

- permettre aux jeunes d'acquérir une expérience diversifiée et utilisable sur le marché du travail, dans l'apprentissage d'une profession semi-qualifiée ou qualifiée correspondant le mieux possible à leurs attentes et capacités et où il existe des possibilités d'emploi;

- permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires au développement de leur autonomie dans l'accomplissement des tâches de leur stage et au développement de leurs qualifications en regard à leur cheminement professionnel;

- permettre aux jeunes d'équilibrer l'acquisition d'expériences et de connaissances dans un processus d'alternance travail-formation;

- fournir aux jeunes le support nécessaire à la poursuite de leur cheminement professionnel.

L'application de cette mesure de relèvement doit en outre viser, dans chaque région, une participation des hommes et des femmes qui soit proportionnelle à leur présence dans le nombre total de bénéficiaires admissibles dans la région.

1.3 Conditions d'admission

1.3.1 Personnes visées

Peut bénéficier du programme

Toute personne qui, au moment de la signature d'un contrat de stage:

- est bénéficiaire de l'aide sociale à un titre autre que celui d'enfant à charge au sens de la Loi sur l'aide sociale;

- est âgée de moins de 30 ans;

- a quitté depuis au moins 1 an des études régulières à plein temps, sauf dans le cas d'une personne autochtone résidant dans la région 10 (Nouveau-Québec);

et pour laquelle la pertinence de ce programme a été établi, dans une optique de relèvement socio-économique, par une personne représentant le MMSR.

Exclusions

- toute personne possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires;

- en 1985-1986, toute personne ayant déjà participé au programme "Stages en milieu de travail" pendant 12 mois.

En outre, une personne ne peut être admise à participer à ce programme simultanément à un autre programme gouvernemental qui lui procurerait une augmentation de sa prestation d'aide sociale ou une allocation supplémentaire à cette prestation.

1.3.2 Employeurs visés

Peuvent participer au programme:

- toute corporation, entreprise ou organisme privé en exploitation continue au Québec depuis au moins 6 mois, inscrit à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et à la Commission des normes du travail si une loi ou un règlement l'exige, à l'exception des partis ou associations politiques;

- tout ministère, organisme ou corporation publique établi en vertu d'une loi du Québec ou du Canada.

Aucun contrat ne doit toutefois être signé avec une corporation, un organisme ou une entreprise qui permet la tenue de manifestations dégradantes ou avilissantes pour la personne.

1.3.3 Postes de stage visés

Nature du poste de stage

Il doit s'agir d'un poste devant être occupé au Québec et qui s'ajoute à ceux occupés par l'effectif régulier d'un employeur, dans une famille de professions au sens de la classification canadienne descriptive des professions.

Exclusions

Est exclu:

- tout poste qui fait déjà l'objet d'une subvention gouvernementale ou qui fait partie d'une famille de professions, dont au moins un poste est occupé à temps réduit par suite de l'application du programme canadien d'aide financière de partage du travail;

- tout poste pouvant être occupé par une personne assujettie à une convention collective qui comporte une clause de droit de rappel dans l'entreprise;

- tout poste qui requiert moins de 20 heures de travail par semaine.

1.4 Caractéristiques des stages

1.4.1 Nature du stage

Le stage doit comporter des activités pratiques diversifiées reliées aux tâches du poste de travail et destinées à permettre à la personne d'appliquer les acquis de formation théorique reçue.

La part respective accordée au temps du travail et au temps de formation hors production peut varier, dans le cas du travail, de 70% à 90% et, dans le cas de la formation hors production, de 10% à 30%.

1.4.2 Organisation du stage

Tout projet de stage doit:

- comporter une identification du poste de travail, une description des tâches, de même qu'un plan de formation hors production et un plan de suivi de son déroulement;

- faire l'objet d'un contrat liant l'employeur, la personne stagiaire et la Commission de formation professionnelle.

1.4.3 Durée du stage

Le stage est d'une durée maximale de 52 semaines avec un horaire de travail qui correspond à l'horaire régulier de travail chez l'employeur tout en tenant compte des périodes de formation hors production prévues au contrat de stage.

La durée de fermeture chez un employeur pour congé annuel, ou en raison d'une grève ou d'un lock out, prolonge d'autant la durée du stage, si aucune activité de formation hors production n'a lieu durant cette période.

1.4.4 Implication de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente, parmi son personnel, pour coopérer avec le superviseur ou la superviseuse de stage à la détermination des objectifs et pour accueillir, informer et guider la personne stagiaire et suivre ses travaux tout au long de son séjour chez l'employeur.

1.4.5 Acceptation du stage

L'acceptation du stage est effective lors de la signature par les parties d'un contrat définissant les conditions et obligations de l'employeur, de la personne stagiaire et de la Commission de formation professionnelle.

1.4.6 Validation du stage

Dans le but de faciliter ses démarches ultérieures de retour au travail ou de retour aux études, la Commission de formation professionnelle émet à la personne stagiaire, à la fin du stage, une attestation de participation indiquant la nature des tâches effectuées et la formation reçue.

1.5 Etablissement des allocations

1.5.1 Allocations

Pendant la durée du stage, la personne stagiaire reçoit des allocations versées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et par l'employeur.

Allocation versée par le Ministère

Toute personne admise au programme peut bénéficier, en sus de sa prestation régulière d'aide sociale, des allocations suivantes, établies au début de sa participation au programme:

- une personne seule ou un membre d'un couple sans enfant reçoit, à titre de besoin spécial, une allocation forfaitaire mensuelle de 150 $ afin de couvrir les frais inhérents à sa participation;

- un chef de famille monoparentale ou un membre d'un couple avec enfant(s) à charge peut recevoir, à titre de besoin spécial, les allocations suivantes, lesquelles peuvent toutefois être modifiées en cours de stage si la démonstration est faite que des changements sont survenus quant aux coûts réels inhérents à sa participation:

  - une allocation mensuelle maximale de 100 $ couvrant les frais réels inhérents à sa participation tels qu'estimés lors de l'admission au programme;

  - et s'il y a lieu, une allocation maximale de 10 $ par jour par enfant, pour couvrir les frais de garde réellement encourus, à condition, dans le cas d'un couple avec enfant(s), que les 2 membres du couple soient dans l'impossibilité d'assurer cette garde.

Allocation versée par l'employeur

Le montant de l'allocation mensuelle versée par l'employeur est de 100 $.

1.6 Implication du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec prévoit par l'intermédiaire de ses ministères offrir 2 000 postes de stages.

2.0 MODALITES DE COLLABORATION MMSR-MEQ RELATIVES AUX ACTIVITES DE FORMATION DISPENSEES PAR LE SYSTEME PUBLIC D'ENSEIGNEMENT

2.1 Principes de base

- Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est responsable de l'orientation et de la gestion du programme.

- Dans le cadre de sa mission de service par rapport aux programmes de développement de la main-d'oeuvre, le ministère de l'Education est responsable de l'ensemble des réseaux d'enseignement du système public d'éducation et de la qualité pédagogique des services de formation offerts par ces réseaux.

- Les activités de formation pourront, en vertu du principe de la reconnaissance de la pluralité des lieux de formation, se dérouler en milieu de travail ou en institution.

- De façon générale, dans sa mission de service, le système public d'éducation sera prioritairement mis à contribution pour assurer la prestation des services de formation en institution, à l'intérieur d'un processus d'alternance travail-formation.

- Aucun frais ne peuvent être exigés des stagiaires inscrits à des activités de formation rattachés au programme.

2.2 Mécanismes généraux de fonctionnement

2.2.1 Au niveau provincial

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu:

- Elabore le programme et procède à sa mise en oeuvre.

- Est responsable de la gestion de l'ensemble des budgets reliés au programme.

- Fixe les critères de répartition des budgets reliés aux activités de formation.

Le ministère de l'Éducation:

- À la demande du MMSR, collabore à la mise en oeuvre des modalités d'organisation et de prestation des activités de formation.

- Rend disponibles les ressources éducatives susceptibles d'être requises par le MMSR.

- Détermine le coût des services éducatifs pouvant être requis par le MMSR.

2.2.2 Au niveau régional

La Commission de formation professionnelle:

- Évalue les besoins de formation des stagiaires.

- Sélectionne les stagiaires et les réfère aux établissements d'enseignement.

- Produit un "devis technique" précisant la nature du besoin et le type de formation attendu.

- Élabore et met en application, conjointement avec la Direction régionale du MEQ, des mécanismes régionaux de fonctionnement portant notamment sur le choix des établissements d'enseignement, les modalités de requête de services, les modalités de financement des services éducatifs et le suivi du dossier.

- Assure le suivi et l'évaluation des activités de formation.

La Direction régionale du ministère de l'Éducation:

- Recueille des établissements d'enseignement des informations portant sur les ressources éducatives qui peuvent être mises à la disposition des stagiaires et les transmets à la CFP.

- Elabore et met en application conjointement avec la CFP des mécanismes régionaux de fonctionnement portant notamment sur le choix des établissements d'enseignement, les modalités de requête de services, les modalités de financement des services éducatifs et le suivi du dossier.

- S'assure du bon fonctionnement des activités de formation dispensées par les établissements d'enseignement.

Les établissements d'enseignement:

- Rendent disponibles les informations [programmes, monographies, etc.] susceptibles de favoriser l'organisation des activités de formation et l'élaboration des "devis techniques" produits par la CFP.

- Procèdent à l'admission des stagiaires référés par la CFP.

- Dispensent les activités de formation requises et commanditées par la CFP.

- Reconnaissent les acquis de formation aux stagiaires ayant bénéficié de ces activités de formation.

3.0 DESCRIPTION ET ORGANISATION DES SERVICES EDUCATIFS

3.1 Intervenants

En raison de la nature de la clientèle visée (jeunes adultes de moins de 30 ans) et de l'approche pédagogique spécifique (formation technologique ou de base nécessaire ou complémentaire à l'exercice d'un métier ou d'une profession), il a été convenu que, pour ce programme, les intervenants à l'intérieur des établissements d'enseignement, seront les services de l'éducation des adultes (SEA).

Si, sur le plan administratif, les transactions entre la CFP et les établissements d'enseignement passent par les SEA, cela n'exclue pas une collaboration et une réelle implication des autres intervenants du milieu scolaire. Au contraire, pour assurer les meilleures chances de succès au programme, il sera indispensable que tous et toutes, aussi bien de l'éducation des adultes que du secteur régulier, soient sensibilisés au programme et acceptent de collaborer à sa réalisation.

La planification et l'organisation de la formation en institution s'effectuera en étroite liaison avec les directions régionales du MEQ.

Il reviendra à chaque direction régionale, conjointement avec la CFP, de préciser les modalités régionales de fonctionnement.

L'interlocuteur-trice du directeur-trice général-e de la CFP sera directeur-trice régional-e du MEQ. Ensemble, ils ou elles conviendront des mécanismes régionaux de fonctionnement en région et en aviseront les principaux-ales intéressés-ées.

Une personne responsable d'assister les SEA des établissements scolaires, de procéder à la mise en place et au suivi des opérations pour le MEQ sera identifiée dans chaque direction régionale.

3.0 DESCRIPTION ET ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.1 Intervenants

En raison de la nature de la clientèle visée (jeunes adultes de moins de 30 ans) et de l'approche pédagogique spécifique (formation technologique ou de base nécessaire ou complémentaire à l'exercice d'un métier ou d'une profession), il a été convenu que, pour ce programme, les intervenants à l'intérieur des établissements d'enseignement, seront les services de l'éducation des adultes (SEA).

Si, sur le plan administratif, les transactions entre la CFP et les établissements d'enseignement passent par les SEA, cela n'exclue pas une collaboration et une réelle implication des autres intervenants du milieu scolaire. Au contraire, pour assurer les meilleures chances de succès au programme, il sera indispensable que tous et toutes, aussi bien de l'éducation des adultes que du secteur régulier, soient sensibilisés au programme et acceptent de collaborer à sa réalisation.

La planification et l'organisation de la formation en institution s'effectuera en étroite liaison avec les directions régionales du MEQ.

Il reviendra à chaque direction régionale, conjointement avec la CFP, de préciser les modalités régionales de fonctionnement.

L'interlocuteur-trice du directeur-trice général-e de la CFP sera directeur-trice régional-e du MEQ. Ensemble, ils ou elles conviendront des mécanismes régionaux de fonctionnement en région et en aviseront les principaux-ales intéressés-ées.

Une personne responsable d'assister les SEA des établissements scolaires, de procéder à la mise en place et au suivi des opérations pour le MEQ sera identifiée dans chaque direction régionale.

A l'intérieur des CFP, il y aura un coordonnateur ou une coordonnatrice du programme assisté-ée d'une équipe multi-disciplinaire composée de spécialistes tels que conseillers-ères pédagogiques, conseillers-ères en orientation, etc., et un groupe de personnes responsables de la supervision des stages.

Au niveau provincial deux personnes ont été désignées pour définir les modalités de collaboration MMSR-MEQ et supporter l'implantation du volet formation en institution du programme, il s'agit de M. Marc Belleau pour le MMSR (tél.: 643-1412) et de M. Serge Côté pour le MEQ (tél.: 643-5647).

3.2 Principaux services éducatifs

Les principaux services éducatifs susceptibles d'être rendus par les SEA selon les modalités des protocoles régionaux, sont les suivants:

3.2.1 Analyse du dossier scolaire

Dans le cadre des services d'acceuil et de référence, les SEA peuvent être sollicités pour analyser un dossier scolaire d'un ou d'une stagiaire inscrit-te au programme.

Ces services se rapportent plus particulièrement aux équivalences scolaires, aux tests et au classement.

3.2.2 Information ou documentation

Une demande d'information ou de documentation concernant le contenu d'un cours ou les modalités d'organisation de la formation pourra être adressée à un SEA.

Il a été convenu de rendre disponible les informations (programmes, monographies, etc.) susceptibles de favoriser l'organisation des activités de formation et l'élaboration des "devis techniques" produits par la CFP.

3.2.3 Organisation et diffusion de la formation

Le SEA est responsable d'organiser et de dispenser les activités de formation requises par la CFP ainsi que de la qualité pédagogique de ces activités.

3.2.4 Reconnaissance des acquis de formation

Dans le cadre de ce programme, le MEQ pourra reconnaître les apprentissages évalués à l'intérieur de la formation et se rapportant à des programmes avec crédits ou autorisés par le MEQ.

Dans ce cas, pour la formation de niveau secondaire, les établissements d'enseignement inscriront les stagiaires selon les procédures du Cahier de la reconnaissance du MEQ en vue de l'émission d'un bulletin cumulatif.

Pour les activités de formation non créditables, l'établissement d'enseignement reconnaîtra, à l'aide d'un document local, les acquis de formation. Ce document précisera le titre de la formation dispensée, la durée totale de cette formation ainsi que les principaux éléments de contenu et leur durée respective. Cette attestation portera le sceau de l'établissement d'enseignement.

Le MEQ procède actuellement à l'élaboration d'une politique en matière de reconnaissance des acquis expérientiels. Cet outil de reconnaissance pourra éventuellement être mis à la disposition des stagiaires inscrits au programme.

3.3 Organisation de la formation en établissement

Les besoins de formation pourront prendre la forme de besoins collectifs ou de besoins individuels.

Pour les besoins collectifs, nous nous sommes directement inspirés des modalités d'organisation et de financement du programme de formation professionnelle à temps partiel (FPTP).

Le véritable défi du programme de stages consiste à développer et rendre accessible une démarche éducative adaptée à des besoins individuels ou à des petits groupes.

Quelles sont les voies qui permettraient de satisfaire ce type de besoins tout en respectant les conditions particulières de ce programme et ses limites budgétaires?

Nous avons exploré certaines pistes mais la véritable réponse ne peut venir que du milieu et de l'action quotidienne.

Notre démarche nous a amené à suggérer certains éléments de solution:

3.3.1 Possibilité d'intégrer une personne à un groupe existant

Par exemple: inscription à un ou plusieurs cours de formation professionnelle à temps partiel pertinents;

inscription d'une personne à un cours d'entrée périodique sortie variable (EPSV) du programme national de formation en établissement (PNFE).

Il existe de tels cours en techniques commerciales, conduite de machinerie lourde, soudage, fabrication mécanique, application de l'ordinateur au travail de bureau et mécanique automobile. Malheureusement, ces cours ne sont pas disponibles dans toutes les régions et nécessitent des arrangements particuliers pour respecter la clientèle régulière issue du programme national de formation en établissement (PNFE).

D'autres cheminement sont potentiellement réalisables et méritent d'être explorés:

Par exemple: l'intégration à un groupe de jeunes du régulier pour y acquérir à temps plein ou à temps partiel les éléments

de connaissance et les habiletés recherchées.

Ces possibilités sont cependant marginales et ne sauraient représenter que l'exception, elles pourront plus particulièrement se réaliser à l'intérieur d'établissements d'enseignement ayant développé un cheminement individualisé en formation professionnelle.

3.3.2 Possibilités d'organiser et de dispenser des services individualisés

Plusieurs formats organisationnels pourraient permettre de cheminer en ce sens:

Par exemple: l'utilisation de la formation à distance (cours par correspondance, télé-université, cours sur vidéo, etc.) jumelée à un support direct de personnel enseignant et à une vérification de la maîtrise des éléments de connaissance par les SEA.

Le tutorat peut également représenter une piste intéressante où une personne prend en charge le cheminement d'un, d'une ou plusieurs stagiaires, leur fournit le matériel didactique, les assiste au besoin et vérifie la maîtrise des habiletés recherchées.

3.3.3 Formation sur mesure pour petits et grands groupes

L'organisation de la formation pour petits et grands groupes suivant un cheminement individualisé est possible en suivant ou en s'inspirant des programmes existants dans les cours de type EPSV. Elle est cependant limitée par des contraintes de nombre minima et de volume

d'heures garantissant le fonctionnement des infrastructures et de l'organisation en place.

Il sera cependant possible, là où ces cheminements existent, de mettre en place un cheminement individualisé permettant une adaptation du contenu de la formation aux besoins spécifiques des stagiaires.

Même en mode traditionnel, un effort particulier devra être fait pour développer un type de formation plus individualisé de façon à se rapprocher des conditions d'apprentissage et de production des entreprises.

Il existe certainement d'autres moyens pour satisfaire de tels besoins tout en respectant la qualité de la formation.

A nous de faire preuve d'imagination, de les découvrir et de les mettre en pratique.

3.4 Formation en entreprise

Ce programme sera également l'occasion d'explorer les capacités de prise en charge de la formation et du perfectionnement de ses employés et des stagiaires par l'entreprise.

Ainsi les entreprises pourront être mises à contribution pour assumer ce complément de formation seules, en relation avec la CFP ou en association avec les services de l'éducation des adultes des CS-CSR et CEGEP.

4.0 FINANCEMENT DES ACTIVITES DE FORMATION EN ETABLISSEMENT

4.1 Financement des activités de formation destinées à des groupes

Le mode de financement des activités de formation destinées à des groupes est établi à partir des mêmes paramètres que le programme de formation professionnelle à temps partiel.

Selon ce mode, le coût d'un cours est relié à la nature du cours et aux ressources humaines et matérielles qu'il nécessite.

L'unité de calcul est l'heure-groupe, c'est-à-dire le coût relié à l'organisation et à la diffusion d'une heure de formation pour un groupe. Normalement, nous retrouvons six heures de formation par jours.

4.1.1 Paramètres

Les paramètres utilisés dans le calcul du coût d'une heure-groupe de formation sont les suivants:

- Le facteur RH, facteur de pondération relié aux ressources humaines nécessaires pour dispenser un cours, ce facteur est généralement de 1 mais peut être plus élevé pour des cours qui nécessitent un fort encadrement ou des ressources techniques additionnelles.

  Par exemple un cours de conduite de camion lourd à un facteur plus élevé qu'un cours de dactylo. Ce facteur est multiplié par un taux établi à partir des conventions collectives.

  Ainsi le taux RH 1984-1985 pour les activités de niveau collégial a été établi à 42,61 $ de l'heure. Le taux RH au niveau secondaire est de 27,22 $ de l'heure.

- Le facteur RM, facteur de pondération relié aux ressources matérielles nécessaires pour dispenser un cours. Un facteur spécifique à chacun des cours a été établi et réajusté au cours des ans.

  Ce facteur est multiplié par un taux fixé en 1984-1985 à 10,65 $ de l'heure pour les CS-CSR et CEGEP.

  Ainsi un cours de soudage coûte beaucoup plus cher en matériel didactique qu'un cours de traitement de texte.

- Le support technique et pédagogique, contrairement aux cours reliés au programme national de formation en établissement (PNFE), les heures-groupe réalisées dans ce programme ne seront pas reconnues par la DGEA lors du calcul des enveloppes versées aux établissements pour les frais de secrétariat, encadrement, support pédagogique, etc.

  Un montant établi à 20% du coût des ressources humaines a été ajouté au calcul des coûts de l'heure-groupe pour couvrir ces frais.

- Les frais d'admission et d'inscription, puisqu'il a été convenu qu'aucun autre frais ne peut être exigé des stagiaires inscrits-tes au programme, un montant établi à 0,60¢ de l'heure pour chaque stagiaire sera intégré au calcul du coût de l'heure-groupe.

4 1.2 Calcul du coût global d'un cours

En résumé, le prix de revient d'une heure-groupe de formation s'établit comme suit:

Pour un cours donné:

Facteur RH x taux RH
+ facteur RM x taux RM
+ 20% du coût des ressources humaines
+ 0,60¢ de l'heure-élève.

Le montant global versé pour un cours inclus l'élaboration d'un plan ou programme de cours "sur mesure" adapté aux attentes des stagiaires et conforme à la demande reçue.

Le paiement des frais de formation sera effectué par la CFP aux établissements d'enseignement selon les modalités convenues au niveau régional.

A titre d'exemple:

Le prix d'un cours de dactylographie au niveau secondaire pour un groupe de 15 stagiaires s'établit comme suit:

Taux RH: 27,22 x fact. pond. 1 :	27,22
Taux RM: 10,65 x fact. pond. .57 :	6,07
Support tech. et péd.: 20% x 27,22 :	5,44
Frais d'admission et d'insc.: ,5 x ,60 :	9,00
	47,73

Un cours de 60 heures revient donc à:

60 x 47,73 : 2 863,80 $

Un cours de comptabilité pour les PME pour 15 stagiaires au niveau collégial d'une durée de 45 heures reviendrait à:

Taux RH: 42,61 x fact. pond. 1 :	42,61
Taux RM: 10,65 x fact. pond. .30 :	3,20
Support tech. et péd.: 20% x 42,61 :	8,52
Frais d'admission et d'insc.: 15 x ,60 :	9,00
	63,99

Coût total pour le cours: 45 x 63,99 : 2 879,55 $

Vous trouverez en annexe un tableau des principaux cours organisés et dispensés dans le programme FPTP et le coût global par heure-groupe pour le RH, le RM et les frais de support technique et pédagogique. A ce montant, devra s'ajouter des frais d'admission et d'inscription de 0,60c de l'heure-élève. Ces frais ne peuvent être inclus dans le tableau puisqu'ils varient en fonction du nombre de stagiaires par groupe.

Lorsqu'un cours sur mesure destiné à un groupe n'apparaît pas dans le tableau annexé, la direction régionale établit sur demande de la CFP et conjointement avec l'établissement de formation, les facteurs de pondération jugés adéquats et en informe la CFP.

4.2 Financement des services éducatifs individualisés ou s'adressant à de petits groupes

Par définition, ces services échappent aux normes de financement en vigueur et devront faire l'objet de traitement particulier.

Les mêmes paramètres que pour le calcul des coûts de formation s'adressant à des groupes pourront être utilisés.

Il reviendra cependant au service de l'éducation des adultes concerné, en association avec la direction régionale et la CFP de convenir des coûts et des modalités de remboursement des services individuels.

4.3 Contraintes budgétaires et organisation de la formation

Les budgets identifiés dans ce programme au volet formation en institution sont limités et passablement restreints, compte tenu de la clientèle visée: 30 000 jeunes adultes.

De façon générale, il sera important qu'une attention particulière soit apportée à la composition des groupes de façon à organiser lorsque les circonstances le permettent, des cours regroupant le plus possible de stagiaires.

Il serait souhaitable que certains cours cheminent avec 15 ou 20 stagiaires de façon à générer des budgets qui permettraient d'organiser et d'offrir des services individualisés ou de dispenser la formation de petits groupes ayant des besoins spécifiques.

Bonne chance dans votre mission!

ANNEXE

LISTE DES CODES MATIERES ET COUT TOTAL DE L'HEURE-GROUPE DE FORMATION POUR LE PROGRAMME "STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL" POUR L'ANNEE 1984-1985

COURS DE NIVEAU SECONDAIRE

01 ADMINISTRATION

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE+MINUTE
ACCUEIL ET PROTOCOLE AU	TELEPHONE	00041305	3H+19
ADMINISTRATION GENERALE	BLOC SNEPPARE (ONIX)	00043920	3H+47
APPLIC. DE L'INFORMATIQUE	AU TRAITEMENT DE TEXTES	00044120	3H+53
APPLIC. DE L'INFORMATIQUE	AU TRAVAIL DE BUREAU	00044527	3H+03
APPLICATIVO DE L'ORDIN	RELEVE A LA COMPTABILITE	00044322	4H+05
CASSISTEMEXPRESS		00045823	3H+13
DACTYLOGRAPHIE		00042627	3H+06
DACTYLOGRAPHIE	TECHNIQUE AVANCEE	00045022	3H+19
DACTYLOGRAPHIE TELEFUNK		00042529	3H+06
DACTYLOGRAPHIE SILLAFIGUE		00042128	3H+13
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ET AUTOENTRETIEN	00041628	4H+07
ETALONS DE MARCHANDISES	CHANGEANT	00041724	4H+31
GROUPE DE COMMUNAUTE	AUTOMATIQUE	00041922	4H+07
INITIATION A L'INFORMATIQUE	TRAITEMENT AUTOMATIQUE	00045324	4H+09
ORGANISATION DU BUREAUX	ET TENUE DE LIVRES	00043724	3H+06
ORGANISATION DE VOYAGE		00041624	3H+19
SECRETARIAT		00043323	3H+06
SECRETARIAT BILINGUE		00043626	3H+06
SECRETARIAT ET STENO-	GRAPHIE	00043621	3H+06
SECRETARIAT ET STENO-	GRAPHIE BILINGUE	00043624	3H+06
SECRETARIAT JURIDIQUE		00043225	3H+12
SECRETARIAT JURIDIQUE ET	STENOGRAPHIE	00043127	3H+06
SECRETARIAT MEDICAL		00042921	3H+06
SECRETARIAT MEDICAL ET	STENOGRAPHIE	00043029	3H+06
STENOGRAPHIE ET DACTYL-	LOGRAPHIE	00042729	3H+06
STENOGRAPHIE ET DACTYLO-	GRAPHIE BILINGUE	00042823	3H+06
TECHNIQUES COMMERCIALES		00045622	3H+06
TENUE DE CAISSE		00041227	3H+13
TENUE DE CAISSE DANS UN	ETABLISSEMENT FINANCIER	00041726	3H+13
TENUE DE REGISTRES COMPTABLES ET FACTURATION		00043022	3H+06
TRAITEMENT DE TEXTES	(DR. DE JONG)	00042029	4H+25
TRAITEMENT DE TEXTES	(DR. DE N ET PLUS)	00046020	4H+40
VENTE DE PIECES D'AUTOMOBILES CAMIONS, LOUR. ET SERV. A		00042422	3H+13
VENTES		00043220	3H+19

AGRICULTURE

		CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
AGRICULTURE		00729924	30,73
ASSISTANTE D'	L'ENTREPRISE AGRICOLE	00712027	30,73
AMENAGEMENT DE TERRAINS	PAYSAGES	00726726	40,97
APICULTURE		00724420	30,73
AUDES 1 ET 2		00717022	30,73
AUDES 1 ET 3		00717120	30,73
AUDES 1 ET 4		00717228	30,73
AUDES 2 ET 3		00717424	30,73
AUDES 2 ET 4		00717521	30,73
AUDES 3 ET 4		00717727	30,73
CPL EXPLOITATION AGRICOLE		00722524	30,69
COMMERCIAL ET VISE EN	HAUTE DES PROD. AGRICOLE	00724626	30,69
COMPTABILITE ET GESTION	AGRICOLE	00724524	30,69
CONSEIL HORTICOLE(VS)		00721929	40,69
CONTROLE DES EAUX		00724229	30,73
CULTURE GLOBULAIRE		00724425	30,69
CULTURE ET EXPLOITATION	DE TERRE A HUIS	00725326	30,73
ELEVAGE DU BETAIL LAITIER	(SERV. GENERAUX	00722828	30,69
EMBELLISSEMENT RURAUX		00721124	40,97
ENSEM. DANS LES CENTRES=	JARD. ET SERV. A LA CLIEN	00721923	85,65
ENTRETIEN DES BATIMENTS	DE FERME	00720323	43,31
FORMATION AGRICOLE		00724924	30,73
FORMATION SOCIALE ET	ECONOMIQUE	00711028	30,73
GESTION DE DAZON		00724023	30,69
GESTION HORTICULTURE		00723924	30,69
HORTICULTURE DIVERSES	FRUITS)	00720920	30,73
HORTICULTURE ORNEMENTALE		00721226	85,65
JARDINAGE ET FLORICULTURE		00726024	40,97
LA FEMME ET L'AGRICULTURE		00721222	30,69
MACHINERIE AGRICOLE (ETU=	TRETIEN)	00726520	43,31
MEDECINE VETERINAIRE PRE=	VENTIVE (OVINS BOUCHERIE	00723820	30,73
MEDECINE VETERINAIRE PRE=	VENTIVE (OVINS LAITIERS)	00726620	30,73
PISCICULTURE		00721829	53,96
PLANTS DE LEGUMES DE SERRE		00722720	85,65
PORICULTURE		00724925	30,73
PREPOSE A L'AMENAGEMENT DETOURNEL ET DE CANTINE		00724612	40,97
PREPOSE A L'ENTRETIEN DE TERRAIN DE GOLF		00725929	40,97
PREPOSE A LA PRODUCTION=		00726622	30,73
PRODUCTEUR DE CHEVRES		00722421	30,73
PRODUCTION ANIMALE		00724524	30,73
PRODUCTION MARAICHERE		00724722	30,73
PRODUCTION CEREALIERE		00724829	30,73
PRODUCTION D'ARBRES DE	NOEL	00726	30,73
PRODUCTION DE BOVINS DE	BOUCHERIE	00726	30,73
PRODUCTION DE BOVINS LAI=	TIERS	00726824	30,73
PRODUCTION DE PORME DE	TERRE	00726227	30,73
PRODUCTION DU MAISMOULIN		00726021	30,73

PRODUCTION DU TABAC		0070333B	3 x 73
PRODUCTION HERBAGERE		0070992A	30x73
PRODUCTION LEGUMIERE		0070732A	30x73
PRODUCTION OVINE		0070992A	30x73
PRODUCTION PORCINE		0070992A	30x73
PRODUCTION VEGETALE		0071B92B	30x73
PROTECTION DES PLANTES		0070992B	30x73
RAMASSAGE DE LAIT EN VRAC		0070992B	30x73
RELEVE AGRICOLE		0070992A	30x73
SOLS ET FERTILISANTS		0070992A	30x73
TECHNICIEN DE DRAINAGE	SOUTERRAIN	0070992A	65x65
TECHNIQUES EN INDUSTRIE	LAITIERE	0070992A	65x65
TENUE D'UN MAGASIN DE	FLEURS	0080A323	65x65
TRANSFERT DE FEMMES	(PARENTS+ENFANTS)	0070992B	65x65

01 ALIMENTATION ET HEBERGEMENT

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE+GROUPE
APPRENTISSAGE DES MARQUES	D'EPICERIE	0000000	00.00
BOUCHERIE	(COUPE DE VIANDE)	0000000	00.00
BOUCHERIE (CHARCUTERIE)		0000000	00.00
CUISINE D'ETABLISSEMENT		0000000	00.00
DEMI-CEF DE PARTIE	HOTELIER	0000000	00.00
DEMI-CEF DE SALLES A MANGER		0000000	00.00
OFFICE TOURISTIQUE		0000000	00.00
LE SERVICE DANS LES BARS		0000000	00.00
LE SERVICE DES VINS		0000000	00.00
LE SERVICE EN SALLE	A MANGER	0000000	00.00
LES SERVICES DE LA	RESTAURATION	0000000	00.00
MISE EN CUISINE		0000000	00.00
PATISSERIE		0000000	00.00

DE ALIMENTATION ET HEBERGEMENT

NOM		CODE	COUT TOTAL HEURE=HOMME
ADMINISTRATION DES MAGASINS D'EPICERIE		0030520	40x97
BOUCHERIE	(COUPE DE VIANDES)	0030529	55x80
BOUCHERIE (CHARCUTERIE)		0030523	55x66
CLASSIFICATION D'ETABLISSEMENT		0030229	47x57
DEMARCHE DE CENTRE	HOTELIER	0030824	45x65
DEMARCHE DE SALLES A MANGER		0030922	40x97
GUIDE TOURISTIQUE		0060021	40x97
LA SERVICE DANS LES BARS		0030826	45x65
LE SERVICE DES VINS		0030823	45x65
LE SERVICE EN SALLE	A MANGER	0030820	45x65
LES SERVICES DE LA	RESTAURATION	0030825	45x65
MISE EN CONSERVE		0030827	46x35
PATISSERIE		0030824	45x65

EN BOIS ET MATERIAUX CONNEXES

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-GROUPE
[illegible] DE MACHINES A BOIS	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
FABRICATION DE CAISSE [illegible] CUIVRE AUTOCHTONE	[illegible]	[illegible]
FABRICATION DE MAQUETTES AUTOCHTONE	[illegible]	[illegible]
[illegible] [illegible] ET FILM TISSU DE LA FIBRE DE VERRE	[illegible]	[illegible]
[illegible] DU BOIS	[illegible]	[illegible]
DE MENUISERIE	[illegible]	[illegible]
[illegible] DE CAISSES ET PETITS MEUBLES	[illegible]	[illegible]
[illegible] DU BOIS	[illegible]	[illegible]

DE CHOISIR AMPLIQUEE

		CODE	COUT TOTAL HEURE+KM/JOPE
ASSAINISSEMENT DE L'EAU		0057*629	*5*65
CONSEILS ET ENQUETES	ENSEIGNEMENT, DES EAUX	0067*021	*0*97
LABORATOIRE (ASSISTANCE	TECH. ET STATISTIQU	0067*723	*5*65

RE COMM. ET DOCUMENTATION

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE=HOMME
CHERCHEUR-LINGUISTE	(AUTHOR, AUTOCHTONE)	00459629	38x91
CHEILLISTE DE L'INFORMATION		00422129	59x05
OPERATEUR ANIMATEUR RADIO	(AUTOCHTONE)	00488729	47x57
OPERATEUR, PRISE DE	AUDIOVISUEL (AUTOCHTONE)	00459521	49x70
PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE		00481329	63x65
TECH. THEATRALES	(AUTOCHTONE)	00465629	42x33

AT COUTS ET SERVICE DU BAT.

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE+DEPENSE
APPLICATION D'ENDUITS DE CIMENT ET FINITION	00027027	45.65
APPLICATION DE LA PEINTURE	00029025	43.31
APPLICATION DES REVETE- REVETS DE TOITURES	00027321	45.65
ASSEMBLAGE DE CHARPENTS VOLIGEAIRES	00026220	43.37
BRIQUETAGE (PIECES DE RACCORDEES)	00029020	43.37
CALORIFUGEAGE	00022523	43.37
CARRELAGE	00027022	45.65
CHARPENTERIE-MENUISERIE	00026025	43.31
CHARPENTERIE-MENUISERIE (PANNEAU 1)	00026022	43.31
CHARPENTERIE-MENUISERIE (PANNEAU 2)	00026023	43.31
CHARPENTERIE-MENUISERIE (PANNEAU 3)	00026027	43.31
CHARPENTERIE-MENUISERIE (RENSEIGNEMENTS)	00026024	43.31
CODE DE SECURITE (CODE- INSTRUCTIONS)	00027020	39.73
CONSTRUCTION D'IMMEUBLES	00022100	39.79
CONSTRUCTION DE MAISONS ENNOIS MONO	00030020	43.31
CONTROLE DE LA QUALITE DU BETON	00029029	39.73
DECORATION (PEINTURE ET TAPISSERIE)	00022025	43.31
DESSIN D'ARCHITECTURE	00029021	39.73
DESSIN DE STRUCTURE	00029020	39.73
EQUERRE DE CHAMP, ET LECTURE PLANS DE CHARP.-MENUIS	00022000	43.31
FERRAILLAGE	00022222	43.65
FERRAILLEUR DE BATIMENT	00020420	43.31
ISOL. THERM. DES MAR. (PRODUCTEUR-INSTALLA.)	00023026	43.31
ISOL. THERM. DES MAR. (PRODUCTEUR-ESTIMATEUR)	00026521	43.31
ISOL. THERM. DES MAR. (PRODUCTEUR-INSTALLATEUR)	00026727	43.31
ISOL. THERM. DES MAR. (PRODUCTEUR-SALARIE)	00026029	43.31
LECTURE DE PLANS (GENERAL)	00029022	39.79
LECTURE DE PLANS DE MENUISERIE	00029020	39.79
MECANIQUE ET MONTAGE DES VITRES	00020420	45.97
MENUISERIE D'ATELIER	00021221	39.73
MENUISERIE DE INSTALLATION	00025322	59.65
PEINTURE D'ATELIER DE STRUCTURE	00029020	59.65
PLATRIER (TIMBRE DE JOINTS)	00029527	43.31
POSE DE REVETEMENTS SOUPLES (TAPIS)	00021720	43.31
POSE DE REVETEMENTS SOUPLES (TUILES)	00021020	43.31
POSE DE SYSTEMES INTERIEURS	00021123	43.31
TAPISSERIE	00021520	43.31
TENUE DE COMPTABILITE	00029520	39.97

DE ELECTROTECHNIQUE

		CODE	COUT TOTAL HEURE+GROUPE
[illegible] DE MACHINES	ROTATIVES	00709825	40.97
[illegible] D'APPAREILS E+	LECTRON. DOMEST. DI	00702181	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION	00709525	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION (MODULE A)	00706123	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION (MODULE B)	00706825	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION (MODULE C)	00705927	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION (MODULE D)	00705629	30.73
ELECTRICITE DE	CONSTRUCTION (MODULE E)	00709731	30.73
ELECTRICITE DE CONSTRUC+	TION (CHAUFFAGE)	00709727	30.73
ELECTRICITE DE CONSTRUC+	TION (EGOUT)	00707429	30.79
ELECTRICITE DE CONSTRUC+	TION (SYSTEME D'ALARME)	00701329	30.73
ELECTRICITE DES NAVIRES		00733221	30.73
ELECTRICITE INDUSTRIELLE		00709521	30.73
ELECTROMECANIQUE DE	MOULES INDUSTRIELS	00709222	40.15
ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE		00708826	30.73
ESTHETIQUE D'INSTALLATIONS	ELECTRIQUES	00701627	30.73
ESTIMATION DES TRAVAUX	D'INSTALL. ELECTRIQUES	00703129	30.79
LECTURE DE PLANS ELECTRI+	CITE)	00704321	30.79
LECTURE DE PLANS ELECTRI+	QUE)	00650223	30.79
MONTAGE D'APPAREILLAGES DE	COMMANDE	00701529	40.97
MONTAGE DE LIGNES ELECTR.	(DISTRIBUTION)	00709228	40.17
MONTAGE DE LIGNES ELECTR.	(TRANSPORT ET DISTRIBUT.)	00704121	40.17
MONTAGE DE LIGNES ELECTR.	(TRANSPORT)	00704129	40.17
MTEN. D'APPAREILS ELECTRON.	(RECEPTEURS AUDIO+VIDEO)	00703620	30.73
MTEN. D'APPAREILS ELECTRON.	(RECEPTEURS VIDEO)	00703520	30.73
MTEN. D'APPAREILS ELECTRON.	(TELECOMMUNICATION)	00709629	30.73
MTEN. DE MACHINES DISTRI+	BUTRICES AUTOMATIQUES	00709327	30.73
REPARATION D'APPAREILS	ELECTROMENAGERS	00707729	30.73

...ENTRETIEN MECANIQUE

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE+GROUPE
AJUSTEMENT (CREATION DE	BIJOUX)	00005625	85x61
[illegible]	[illegible]	00019826	97x95
[illegible]	[illegible]	00019829	45x65
[illegible] ET BIJOUTERIE		00790120	90x35
INSTALLATION DE TUYAUX	EN POLYETHYLENE	00790320	45x65
INSTALLATION ET REPARA=	TION DE THERMOPOMPES	00007823	50x74
LECTURE DE PLANS DE MECA.	D'ENTRETIEN	00070826	30x73
MECANICIEN D'IMPRIMERIE		00020827	85x65
MECANIQUE D'ASCENSEUR	(INSTALLATION+REPARATION)	00019829	43x31
MECANIQUE D'ENTRETIEN		00062729	43x31
MECANIQUE DE CHANTIER		00017628	40x97
MECANIQUE DE MACHINES	A COUDRE	00010723	40x97
MECANIQUE DE MACHINES	A COUDRE INDUSTRIELLES	00019822	40x97
MECANIQUE DE MACHINES	A TRICOTER	00000123	93x31
MECANIQUE DE MACHINES	DE MINES	00019824	40x97
MECANIQUE DE METIERS A	TISSER (ENTRETIEN)	00789025	85x65
MECANIQUE EN REFRIGERATION		00780922	43x31
MONTAGE D'INST. DE CHAUF.	AU GAZ (RES=COMM.)	00790228	55x03
MONTAGE D'INST. DE CHAUF.	AU GAZ (RES=COMM=IND)	00780826	55x03
MONTAGE D'INST. DE CHAUF.	AU MAZOUT (RES=COMM=IND)	00780927	40x97
MONTAGE D'INSTALLATION DE	CHAUFF. AU MAZOUT (RESID.	00004524	47x57
REPARATION D'ARTICLES	DE SPORT	00015728	43x31
REPARATION DE CAISSES ENR	REGISTREUSES ELECTRONIQUE	00022721	47x57
REPARATION ET ENTRETIEN	D'ARTICLES DE SPORT	00019825	43x31
REPARATION ET ENTRETIEN	DE MACHINES DE BUREAU	00017129	43x31
VERIF. ET REP. D'OUTILS	HYDRAUL. ET PNEUMATIQUES		

10 ENVIRONNEMENT

	NOM	CODE	COUT TOTAL REGIE+GROUPE
AMENT AUTOCHTONE	DEVELOPPEMENT LOCAL	00000825	45.78
CHASSE ET PECHE	[illegible]	00000825	00.00
CONSERV. DE LA FAUNE (CONTROLE ET APPL. DES REGLEM		00742221	00.87
FILETS TRAINANTS		00732327	55.03
GESTION D'UN CENTRE DE	CHASSE ET DE PECHE	00740822	43.31
GUIDAGE DE PECHE AUX	SAUMONS	00734722	70.65
HABILLEMENT STANDARDS + EQ	(AUTOCHTONES)	00740820	00.79
METIERS TRADITIONNELS	AUTOCHTONES	00000826	00.00
PIEGEAGE-TRAPPAGE	(AUTOCHTONE)	00000828	43.31
PECH. DES PECHERIES		00732229	42.19

11 EQUIPEMENT MOTORISE

		CODE	COUT TOTAL MOYEN=GROUPE
CARROSSERIE ET PEINTURE	D'AUTOMOBILES	0076962A	43.31
MECANIQUE D'AUTOS	(OUTILS DE MAIN)	0076982E	45.97
MECANIQUE D'AUTOS	(SPECIALITES DIVERSES)	0076A629	52.14
MECANIQUE D'AUTOS	(SUSPENSION ET DIRECTION)	0076972A	39.73
MECANIQUE D'AUTOS	(TRANSMISSION AUTOMATIQUE	0076A421	43.31
MECANIQUE D'AUTOS (CARBUR.-ELECTR.-MISE AU POINT)		0076A62B	45.97
MECANIQUE D'EQUIP. ET DE VEHI. DE LEVEE ET DE MANUT		0076A521	44.23
MECANIQUE DE CAMIONS	(LOURDS	0076222E	52.19
MECANIQUE DE CHANTIER	(FORESTIER)	0076A522	45.65
MECANIQUE DE MACH. LOURDE		0076A020	45.65
MECANIQUE DE MACH. LOURDE	(HYDRAULIQUE)	0076232E	45.65
MECANIQUE DE MACH. LOURDE FORESTIERE		0076A52A	45.65
MECANIQUE DE MACHINERIE	AGRICOLE	0076212E	45.97
MECANIQUE DE MOTEURS	DIESELS	0076982A	45.65
REPARATION ET ENTRETIEN	DE MACH. (OUTILLAGE)	0076312A	58.52
SERVICE A LA CLIENTELE	(STATION DE SERVICE)	0076912A	39.73

12 FABRICATION MECANIQUE

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
CONDUITE ET REGLAGE DE	FRAISEUSES ET RECTIFIEUSE	[illegible]	40.97
CONDUITE ET REGLAGE DE	TOUR A DECOLLETER	[illegible]	37.69
MESSIN DE CONSTRUCTION	MECANIQUE DE BASE	[illegible]	38.73
MESSIN DE FERBLANTERIE		[illegible]	43.31
FABRICATION ET REP.	OUTILLEURS ET DE MATRICES	[illegible]	40.97
FABRICATION MECANIQUE	(TECH. D'USINAGE)	[illegible]	40.97
LECT. DE PLANS DE FABRI.	(ECHELL.-TRAC. DES METAUX)	[illegible]	40.97
LECTURE DE PLANS	(MECANIQUE GENERALE)	[illegible]	38.79
MONTAGE ET AFFUTAGE DES	OUTILS DE COUPE	[illegible]	38.73
OUTILLAGE ET CONDUITE DE	(MOULES A THERMOPLASTIQU	[illegible]	45.85
TOLERIE INDUSTRIELLE	(AERONAUTIQUE)	[illegible]	45.85

13 FORESTERIE

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
AFFUTAGE ET REP. OUTILS DE COUPE (MOULIN A SCIE)	0076[illegible]25	45.65
CLASSAGE ET MESURAGE DES BOIS	0076[illegible]26	30.99
CONNAISSANCES QUALIFIES SUR LES INGENIEURS FORESTIERS	0076[illegible]23	48.97
CONS. DE MACH. LOURDE FOR- EST. (CHARG.-DEBUS.-SCIE	0076[illegible]27	134.55
CONS. DE MACH. LOURDE FO- REST. (TRONCON.-DEBUSQUE.	0076[illegible]28	134.55
CONDUITE DE MACH. LOURDE FOREST.	0076[illegible]26	134.55
COORD. ET SURVEIL. DES OPER. FOREST.	0076[illegible]71	48.97
ENREGISTREUR DE PAPIER	0076[illegible]70	30.99
FONCTIONS (ABATTAGE ET TRANSFORMATION DU BOIS)	0076[illegible]24	48.97
INSPECTEUR(CONSERVATION DES FORETS)	0076[illegible]28	38.73
LE GARDE DE LA FORET	0076[illegible]22	45.65
MESURE DU BOIS TAILLE	0076[illegible]24	48.97
MESURAGE	0076[illegible]22	48.97
SCIAGE ET CLASSAGE DE BOIS D'OEUVRE	0076[illegible]25	91.62
SYLVICUL. (ABATT., E.TIR- TIER ET PROTECT. ANIMA[illegible]	0076[illegible]26	48.97
SYLVICULTURE (ABATT. E.TR.ET PROTECT. DES ARBRES	0076[illegible]22	48.97
SYLVICULTURE (ABATT. E.TR.ET PROTECT. DES ARBRES	0076[illegible]27	48.97

IN INFORMATIQUE

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
INTRODUCTION A L'ALGOR	NATIVEL	000##625	35+05
OPERATION SUR MACHINES	A ECRIRE TOUCH=1	000#1#23	40+97
OPERATION SUR ORDINATEUR		000#1129	40+97
OPERATION SUR PERFORA=	TRICES	000#1021	40+97

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-GROUPE
COMPOSITION A LA MACHINE ELECTRONIQUE	0087U025	30+49
CONDUITE DE PRESSE OFFSET	0087X721	30+73
DEVELOP. PHOTOGRAPHIQUE (DIVERSES TECHNIQUES)	0087U523	40+97
ESTIMATION DES TRAVAUX D'IMPRIMERIE	0087U221	30+49
IMPRIMERIE (CONNECTEUR D'EMBALLAGES)	0087U123	30+49
IMPRIMERIE (PRODUCTION ET OPERATION)	0087U122	30+73
IMPRIMERIE-LANGUAGE-COUL- LAGE ET PERFORMANCE)	0087U820	30+73
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE	0087U329	40+97
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE (PLANGES)	0087U427	40+97
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE (PREPARATION)	0087U524	40+97
IMPRIMERIE-PHOTOGRAVEUR	0087X222	30+73
IMPRIMERIE-RELIURE MECANI-QUE	0087X320	30+73
IMPRIMERIE-TYPOGRAVURE	0087X420	30+73
IMPRIMERIE-WAHLTYPE	0087U829	30+49
LITHOTYPIE	0087X623	30+73
LITHOGRAPHIE (CAMERA)	0087U320	43+81

10 "ECONOMIE DU BATIMENT

	NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
CHAUFFAGE (EAU CHAUDE ET	VAPEUR)	0078012Z	40.97
ENTRETIEN MUNICIPAL	(AUTOMOBILE)	0074712%	36.83
LECTEUR DE PLANS	(CHAUFFAGE-VENTILATION)	0088072*	34.79
LECTEUR DE PLANS (PLOMBE*	RIE ET CHAUFFAGE)	0088042*	34.79
MECANIQUE DE MACHINES	FIXES (CL. 3)	0078122*	45.65
MECANIQUE DE MACHINES	FIXES (CL. 4)	0078052*	45.65
PLOMBERIE (CONNAISSANCE	DU CODE)	0088202	34.79
SOUDEUR		0086742*	38.73
TUYAUTAGE (PLOMBERIE)		0088202	43.31
TUYAUTAGE (PUSE	D'APPAREILS DE CHAUFFAGE)	0088122	40.97

17 METALLURGIE

NOM		CODE	COUT TOTAL HEURE+GROUPE
CHAUDE RAPIDE		00784926	45.65
ETAMPAGE-EMBOUTISSAGE		00000421	45.65
FONDERIE COQUILLE	DES METAUX	00787321	45.65
LECTURE DE PLANS	LA SOUDURE	00502722	34.79
MEULAGE SUR BOIS	LE MOBILIER	00782475	45.65
SOUDURE A L'ARC AVEC ELECTRODE ENROBEE SUR TUYAU		00784721	58.27
SOUDURE A L'ARC SPECIAL		00781522	58.71
SOUDURE AU GAZ ET A L'ARC AVEC ELECTRODE ENROBEE		00780823	51.62
SOUDURE AU GAZ SUR TUYAU		00780729	63.86
SOUDURE AVEC ELECTRODE	PERMACTAIRE OU FUSIBLE	00780925	58.53
SOUDURE ET MONTAGE		00780926	59.03
SOUDURE SUR TUYAU D'ACIER AU CARBONE		00622824	58.22

LA PRODUCTION ARTISTIQUE

VOIR	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME
ALCOOLISME DE PLAIS	0008A021	3A.79
AMENAGEMENT D'INTERIEUR	0008A022	80.87
AMENAGEMENT ET GESTION I	0008A024	30.83
AMENAGEMENT ET GESTION II	0008A025	30.83
AMENAGEMENT ET GESTION III	0008A028	30.83
AMENAGEMENT ET GESTION IV	0008A029	30.83
ARTISANAT AUTOCHTONE	0008A02A	A3.31
ARTISANAT AUTOCHTONE (DEPISTAGE)	0008A02B	A3.31
CERAMIQUE I	0008A02D	A3.31
CERAMIQUE II	0008A02E	A3.31
CERAMIQUE III	0008A022	A3.31
CERAMIQUE IV	0008A120	A3.31
EXECUTION DE MAQUETTE	0008A02A	30.73
GRAPHISME	0008A02B	30.73
LETTRAGE COMMERCIAL	0008A02C	30.83
METIERS D'ART (MONITEUR)	0008A023	A3.31
MODELES	0008A020	A3.31
MODELES	0008A02A	A3.31
MODELES	0008A02B	A3.31
MODELES	0008A120	A3.31
MUSEE	0008A122	47.57
PASTEL	0008A123	30.73
PRODUCTION ARTISANALE	0008A027	A3.31
SERIGRAPHIE I	0008A02A	A3.31
SERIGRAPHIE II	0008A02B	A3.31
SERIGRAPHIE III	0008A02C	A3.31
SERIGRAPHIE IV	0008A02D	A3.31
TANNAGE ARTISANAL DE PEAUX	0008A02E	A3.31
TAXIDERMIE	0008A02F	A3.31
VANNERIE I	0008A023	A3.31
VANNERIE II	0008A121	A3.31
VANNERIE III	0008A02A	A3.31
VANNERIE IV	0008A02B	A3.31

LA PRODUCTION ARTISTIQUE

UP	CODE	COUT TOTAL HEURE-GROUPE
ATELIER DE PLAID	00007827	3x.7x
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE	00000000	0x.0?
AMENAGEMENT ET GESTION I	00002024	30x.4
AMENAGEMENT ET GESTION II	07302922	30x.9
AMENAGEMENT ET GESTION III	00001020	30x.8
AMENAGEMENT ET GESTION IV	00001120	30x.9
ARTISANAT AUTOCHTONE	00001024	x3x31
ARTISANAT AUTOCHTONE (HEMISTAGE)	00000000	x3x31
CERAMIQUE I	00002024	x3x31
CERAMIQUE II	00001022	x3x31
CERAMIQUE III	00001120	x3x31
CERAMIQUE IV	00071020	30x.7x
EXECUTION DE MAQUETTE	00071020	30x.7x
GRAPHISME	00001020	30x.7x
LETTRAGE COMMERCIAL	00002225	30x.9
METIERS D'ART (MONITEURS- ANIMATEURS)	00002423	x3x31
MODELES (PATTERN MAKING I	00002520	x3x31
MODELES (PATTERN MAKING II	00002620	x3x31
MODELES (PATTERN MAKING III	00002720	x3x31
MODELES (PATTERN MAKING IV	00089122	x7x57
MOTEUR	00005723	30x.7x
PRODUCTION ARTISANALE	00001027	x3x31
SERIGRAPHIE I	00003725	x3x31
SERIGRAPHIE II	00003823	x3x31
SERIGRAPHIE III	00003921	x3x31
SERIGRAPHIE IV	00004020	x3x31
TANNAGE ARTISANAL DE PEAUX	00009026	x3x31
TAXIDERMIE	00009023	x3x31
VANNERIE I	00001121	x3x31
VANNERIE II	00001224	x3x31
VANNERIE III	00001321	x3x31
VANNERIE IV		

19 TEXTILE-CONFECTION

	NOM	CODE	COUT TOTAL METRE-GROUPE
COUTURE D'UNE MACHINE	A COUDRE LES TRICOTS	0077720	*3*31
COUTURE D'UNE MACHINE A	COUDRE LE CUIR	0077721	*5*65
COUTURE D'UNE MACHINE A	COUDRE LES FOURRURES	0077722	*5*61
COUTURE D'UNE MACHINE A	COUDRE MOD. ET SPECIALE	0077723	*3*31
COUTURE D'UNE MACHINE A	TRICOTER	0077727	*3*31
CONFECTION DE BOTTE ET	DE CHAUSSURE SUR MESURE	0077722	*3*31
CONFECTION POUR HOMMES	(COUPE)	0077724	*3*31
CONFECTION		0077725	*5*65
COUPE DE LA FOURRURE ET	CONFECTION DE VETEMENTS	0077727	52*58
COUPE DE TISSUS ET	CONFECTION DE VETEMENTS	0077729	*3*31
COUPE DU CUIR ET	CONFECTION DE CHAUSSURES	0077221	*5*65
COUPE ET CONFECTION DE	VETEMENTS EN CUIR	0077727	52*58
COUTURE-PILOTE (ARTISANAT)		0088527	*3*31
COUVEUR ET FINISSEUR	DE FOURRURE	0077128	*5*65
COUTURE (CONFECTION ET	RETOUCHES DE VETEMENTS)	0077028	*3*31
COUTURE I (METIER D'ART)		0088122	*3*31
COUTURE II (METIER D'ART)		0088123	*3*31
COUTURE III (METIER D'ART)		0088124	*3*31
COUTURE IV (METIER D'ART)		0088521	*3*31
CROCHET I (METIER D'ART)		0088525	*3*31
CROCHET II (METIER D'ART)		0088526	*3*31
CROCHET III (METIER D'ART)		0088522	*3*31
CROCHET IV (METIER D'ART)		0088529	*3*31
CROQUIS DE MODE		0088527	*3*31
DESSIN DE MODELE DE	VETEMENT ET FOURRURE	0086527	*3*31
DESSIN DE PATRONS DE	VETEMENTS FEMININS	0077025	*3*31
FABRICATION DE TISSUS SUR	METIER ARTISANAL	0088724	*3*31
FABRICATION ET CONFECTION	(CHAUSSURES)	0077124	*5*65
FILAGE (LAINE ET LIN)	(ARTISAN)	0088522	*5*65
FINISSEUR-CUIR ET	CAOUTCHOUC (CHAUSSURES)	0077222	*5*65
HAUTE COUTURE		0077020	*5*65
MODISTE		0077526	*3*31
MONTAGE DE CUIRS	(CHAUSSURES)	0077628	*5*65
MONTAGE DE LA CHAUSSURE		0077129	*5*65
OPER. DE CLICKAGE MACHINE-CUIR (CHAUSSURES)		0077525	*5*65
OPERATEUR DE CISEAUX	(COUTURE INDUSTRIELLE)	0077127	*3*31
PATRON (CHAUSSURES)		0077023	*5*97
PIQUAGE DE LA CHAUSSURE		0077021	*5*65
PLIAGE ET SEMELLAGE	(CHAUSSURE)	0077125	*5*65
POSE DE TALONS (CHAUSSURE)		0077123	*5*65
TECHNICIEN DU CUIR I	(METIER D'ART)	0088525	*5*65
TECHNICIEN DU CUIR II	(METIER D'ART)	0088522	*3*31
TECHNICIEN DU CUIR III	(METIER D'ART)	0088526	*3*31
TECHNICIEN DU CUIR IV	(METIER D'ART)	0088528	*5*65
TEINTURE VEGETALE	(ARTISAN)	0088522	*5*65
TEXTILE METRISEE (TISSAGE	INVISIBLE)	0077327	*3*31
TISSAGE I (METIER D'ART)		0088524	*3*31

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PP INDUSTRIE-PRODUCTION

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE-HOMME/GROUPE
[illegible] (TEXTILE)	00771420	40.97
[illegible] (TEINTURE)	00770322	40.97
FABRICATION DE TISSUS SUR METIERS MECANIQUES	00773229	40.97
OPERATION D'ENNOUILLEMENT DE BOBINES (TEXTILES)	00772128	40.97
OPERATION SUR METIER A FILER (TEXTILE)	00772923	40.97
OPERATION DE LEVAGE DE BOBINES (TEXTILE)	00774929	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (DOUBLEUR)	00772229	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (FINISSEUR)	00772329	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (INSPECTEUR)	00772429	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (OPER. DE BANCS D'ETIRAGE	00772821	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (OPERATEUR-PIQ FRAME)	00772027	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (OURDISSAGE ET PEIGNAGE)	00772925	40.97
OPER. SUR OPER. DIVERSES (PASSAGE EN LAPET	00773121	40.97
TEXTILE-APPRET	00774527	40.97
TEXTILE-BOBINOIR DE BANC A BROCHES		
TEXTILE-TEINTURE		

21 TRANSPORT

NOM	CODE	COUT TOTAL HEURE+OUVRE
CHAUFFEUR DE TAXIS	00769127	9x79
CODE DE LA ROUTE	00769629	5x79
CONDUITE D'AUTOBUS SCOLAIRE	00764323	4x31
CONDUITE DE CAMIONS LOURDS (LONGUE DISTANCE)	00764225	9x10
ECONOMIE D'ENERGIE (CAMIONS LOURDS)	00764326	7x65
REGLEMENTATION DU TRANSPORT ROUTIER	00762927	17x5
SECURITE ROUTIERE AUTOBUS SCOLAIRE	00762721	1x79

COURS DE NIVEAU COLLÉGIAL

[illegible]	CODE	COUT TOTAL (TOTAL AMOUNT)
01 [illegible] DE LA VENTE	[illegible]	[illegible]
01 BASICS OF SELLING	[illegible]	[illegible]
01 ADMINISTRATION	[illegible]	[illegible]
01 ADMINISTRATION ET COOPERATION	[illegible]	[illegible]
01 AFFAIRES JURIDIQUES DANS LA CONSTRUCTION	[illegible]	[illegible]
01 ASSOCIATIONS COOPERATIVES FORESTIERES	[illegible]	[illegible]
01 ASPECT FINANCIER DANS LA COOPERATIVE	[illegible]	[illegible]
01 BOOKKEEPING AND AN INTRODUCTION TO ACCOUNTING	[illegible]	[illegible]
01 BUSINESS LAW	[illegible]	[illegible]
01 BUSINESS LAW (ATLANTIC VERSION)	[illegible]	[illegible]
01 BUSINESS POLICY	[illegible]	[illegible]
01 COMMENT EXPLOITER UN COMMERCE DE DETAIL	[illegible]	[illegible]
01 COMMENT LANCER UNE ENTREPRISE	[illegible]	[illegible]
01 COMMUNICATION AND INTERPERSONAL RELATIONS	[illegible]	[illegible]
01 COMMUNICATION ET RELATIONS INTERPERSONNELLES	[illegible]	[illegible]
01 CONTROLES INTERNES	[illegible]	[illegible]
01 COST ACCOUNTING MANUFACTURING	[illegible]	[illegible]
01 COURS SPECIFIQUE EN PME (COMPTABILITE)	[illegible]	[illegible]
01 COURS SPECIFIQUE EN PME (GENERALE)	[illegible]	[illegible]
01 CREDIT AND COLLECTIONS	[illegible]	[illegible]
01 CREDIT ET RECOUVREMENT	[illegible]	[illegible]
01 DATA PROCESSING IN A SMALL BUSINESS	[illegible]	[illegible]
01 DROIT DES AFFAIRES	[illegible]	[illegible]
01 ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION COMPTABILITE	[illegible]	[illegible]
01 EXPORTATION	[illegible]	[illegible]
01 EXPORTING	[illegible]	[illegible]
01 FINANCING DECISIONS FOR SMALL BUSINESS	[illegible]	[illegible]
01 FINANCIAL MANAGEMENT	[illegible]	[illegible]
01 FINANCIAL PRACTICE FOR YOUR TOURIST OPERATION	[illegible]	[illegible]
01 FORECASTING: PREDICT YOUR SALES AND PROFITS	[illegible]	[illegible]
01 FUNDAMENTALS OF FINANCIAL MANAGEMENT	[illegible]	[illegible]
01 GESTION DE LA PRODUCTION	[illegible]	[illegible]
01 GESTION DES RESSOURCES	[illegible]	[illegible]
01 GESTION DES STOCKS	[illegible]	[illegible]
01 GESTION EFFICACE POUR VOTRE ENTREPRISE	[illegible]	[illegible]
01 GESTION PAR OBJECTIFS ET RESULTATS	[illegible]	[illegible]
01 HOW TO ADVERTISE AND PROMOTE PROFITABLY	[illegible]	[illegible]
01 HOW TO OPERATE A SUCCESSFUL RETAIL STORE	[illegible]	[illegible]
01 HOW TO START A SMALL BUSINESS	[illegible]	[illegible]
01 HUMAN RESOURCES MANAGEMENT	[illegible]	[illegible]
01 INTERNAL CONTROL	[illegible]	[illegible]
01 [illegible] TECHNIQUES	[illegible]	[illegible]
01 INTRODUCTION A LA TENUE DE LIVRE ET COMPTABILITE	[illegible]	[illegible]
01 INVENTORY MANAGEMENT	[illegible]	[illegible]
01 L'ADMINISTRATEUR [illegible]	[illegible]	[illegible]
01 L'EXPORT VOTRE ENTREPRISE ET VOUS	[illegible]	[illegible]
01 L'ORDINATEUR A VOTRE SERVICE	[illegible]	[illegible]
01 LA [illegible] DU PRODUIT	[illegible]	[illegible]

NP	CODE	COUT TOTAL HEURES/GROUPE
01 LA S'EXPRIMER EFFICACE	0101901	56x33
01 LA VENTE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0101855	56x39
01 LE CONSEIL PSYCHO-EDUCATIF ET VOUS	0101902	51x70
01 LEADERSHIP	0101900	56x33
01 LES ACHATS	0101902	56x33
01 LES TESTS COMMERCIAUX DE LA FIBRE	0101901	56x33
01 MISE AU POINT DE PROJETS AVEC RESULTATS	0101107	56x33
01 MERCHANDISING VENTE EN MAGASIN	0101801	56x33
01 MARKETING FOR SMALL BUSINESS	0101803	56x33
01 MARKETING FOR THE HOSPITALITY INDUSTRY	0101711	56x33
01 MARKETING MANAGEMENT FOR THE RETAILER	0101807	56x33
01 MARKETING TOURISTIQUE	0101701	56x33
01 MARKETING YOUR PRODUCT	0101804	56x33
01 MATHEMATIQUE FINANCIERE	0101102	56x33
01 MISE EN MARCHE ET ORGANISATION	0101803	56x33
01 MISE EN PAGE ET COMPOSITION	0101850	56x33
01 PRACTICAL MERCHANDISING IN MARKETING	0101801	56x33
01 PRINCIPES GENERAUX DE GESTION	0101003	56x33
01 PUBLICITE	0101804	56x33
01 RELATIONS DE TRAVAIL	0101806	56x33
01 RENTABILITE DU PROJETS ET LA PROMOTION	0101201	56x33
01 REVISION LINGUISTIQUE	0100904	56x33
01 SECRETARIAT	0101809	56x33
01 SERIE COMPLEMENTAIRE	0101852	56x33
01 STRATEGIE DE MARKETING PLANIFICATION ET PREVISIONS	0101101	56x33
01 SUCCESSFUL SMALL BUSINESS MANAGEMENT	0101805	56x33
01 TRAFFIC	0100999	56x33
01 TECH. SOINS ESTHETIQUES	0101999	56x33
01 TECH. VEHICULES MEDICALES	0101903	56x33
01 TECHNIQUE D'ANIMATION	0100999	56x33
01 TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	0101907	56x33
01 TECHNIQUES DE BUREAU	0102105	56x33
01 THE SOCIAL RESPONSABILITY OF BUSINESS	0101005	56x33
01 TRAITEMENT DE TEXTES	0102402	56x33
01 TRAVAIL MODULE POUR PREMIER NIVEAU DE SUPERVISION	0102401	56x33
01 TRAVAIL MODULES FOR FIRST LINE SUPERVISORS	0101908	56x33
01 TRAVAIL D'EQUIPE	0102409	56x33
01 UNDERSTANDING YOUR CUSTOMER	0100999	56x99
02 AGRICULTURE	1500999	56x99
02 GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES ET EXPLOITANTS DE FERME	1500999	56x99
02 TECHNOLOGIE AGRICOLE (SERVICE A LA PRODUCTION)	1500999	56x99
02 TECHNOLOGIE AGRICOLE (SERVICE A LA TRANSFORMATION)	1500999	56x99
02 TECHNOLOGIE AGRICOLE (SERVICE PARAAGRICOLE)	1500999	56x99
03 ACCUEIL ET TOURISME	0100999	57x11
03 TECHNIQUES HOTELLIERES	0100999	56x99
04 PLASTIQUE	0100999	56x33
04 TECH. DES MATIERES PLASTIQUES	2110999	56x65
04 TECH. DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRE	2100999	56x99
04 TECHNOLOGIE DU PAPIER	2100999	56x99
	2100999	56x99

	CODE	EFFECTIF TOTAL DES GROUPES
2- TECH. DE L'INFO. HOSPITALIERE	21207999	50,99
2- TECH. DE L'EXPLOIT. ENTRETIEN ET DE L'ASSAINISSEMENT	20009999	50,99
2- OPTICIEN DE LA MARINE	62009999	50,33
2- TECH. DE LA DOCUMENTATION	34109999	50,33
2- TECH. DES TELECOMMUNICATIONS	57009999	50,99
2- ELECTRONICIEN	24309999	50,99
2- TECH. PHYSIQUES	24479999	50,99
2- TECHNICIEN DES SYSTEMES	24709999	50,99
1- AGENTS TECHNIQUES	12313050	73,57
1- TECH. D'EXPLOITATION	30209999	50,33
1- TECH. DE LA MESURE	23109999	59,65
1- TECH. DE SCIENCES NATURELLES	14509999	50,99
1- TECH. DE L'AGRICULTURE	14709999	50,99
1- REPARATION	00009999	50,99
1- TECHNICIEN DE LA MESURE	24109999	50,99
1- TECH. FORESTIERES	19009999	50,99
1- PRODUCTION	42009999	50,99
1- COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	50109999	59,65
1- SCIENCES GRAPHIQUES	24209999	50,33
1- EMPLOI	00109999	50,33
1- TECH. DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	32109999	50,99
1- TECH. DE LA METALLURGIE	27109999	50,99
1- ARTS APPLIQUES	51009999	50,99
1- ARTS ET COMMUNICATIONS AUDIOVISUELS	51209999	50,33
1- ARTS PLASTIQUES	51109999	50,33
1- ARTS PLASTIQUES	51109999	50,33
1- ARTS PLASTIQUES	51109999	50,33
1- ET AUTRE	53009999	50,33
1- MUSIQUE	52009999	50,33
1- MUSIQUE PROFESSIONNELLE	55109999	50,33
1- THEATRE	56009999	50,33
1- THEATRE PROFESSIONNEL	56109999	50,33
2- TECH. DU TEXTILE	25109999	50,99
2- TECHNICIEN D'ENTRETIEN EN MER	72210084	133,74
2- TECH. D'INSTRUCTION A L'ECONDUITE AUTO	31150280	100,00
2- TECH. DE PREPARATION (STAGE PRATIQUE/FORMATIONS SCOLAIRES)	31150180	100,19
2- TECH. SPORTIVES	24409999	50,99
2- MUSIQUE	20509999	50,33
2- TECH. CARTOGRAPHIQUES ET GEODESIQUES	23209999	50,99
2- TECH. FORESTIERES	27109999	50,99
2- ADMINISTRATION PROFESSIONNELLE GROUPE DE 1+	12501174	127,01
2- QUALIFICATION ET FORMATION	12010202	20,23
2- AGENTS TECHNIQUES	12313051	77,55
2- AGENTS TECHNIQUES	12410050	110,91
2- APPUI DE LA DEFENSE	12400053	59,65
2- ENSEIGNE	13109999	50,99
2- COMMUNICATION AVEC LES PERSONNES SOURDES	35211177	20,23
2- AGENTS ET MONITEURS SPORTIFS	12115002	20,23

	CODE	COUT TOTAL EN FRANCS COURS
Z1 L'ADAPTATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	35220177	20423
Z1 LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT	35271292	20423
Z1 LES CONCEPTS DU TROISIEME AGE	35210202	20423
Z1 PHARMACOLOGIE ET MEDICATION	35270882	20423
Z1 PSYCHOLOGIE I	35220577	20423
Z1 PSYCHOLOGIE III ET DEVELOPPEMENT SOCIAL II	35230577	20423
Z1 PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT ET DE LA PERSONNE AGEE	35221177	20423
Z1 REANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE	13013052	13465
Z1 SOINS INFIRMIERS	13743178	53465
Z1 SOINS INFIRMIERS CHIRURGICAUX ET RESPIRATOIRES	13703477	53465
Z1 TECH. AUXILIAIRES DE LA SANTE	10139999	53465
Z1 TECH. EDUCATION SPECIALISEE	31104999	54433
Z1 TECH. HYGIENE DU MILIEU	11139999	53465
Z1 TECH. KINESITHERAPIE ET RHUMATOLOGIE	10130999	53499
Z1 TECH. DE LABORATOIRE	12109999	53499
Z1 TECH. DE RADIOLOGIE	10109999	53499
Z1 TECH. DE LA VUE	10109999	53499
Z1 TECH. DE PUERICULTURE	10109999	53499
Z1 TECH. DE READAPTATION	10109999	54433
Z1 TECH. SOCIALES	31109999	54433
Z1 TECH. THERAPEUTIQUES	11109999	53465
Z1 TECH. TUTELAIRES	10109999	53499
Z1 TECH. PARAMEDICALES	10109999	53499
Z1 TECHNICIEN	35109999	54433
Z1 TECHNICIEN PASTORAL	31109999	54433
Z1 THEORIES ET ACTIVITES DEVELOPPEMENTALES	35270702	20423
Z1 ASSISTANCE SOCIALE	31109999	54433
Z1 TRAITEMENTS D'ADAPTATION ET DE REEDUCATION A LA FAMILLE	35370282	20423
Z1 INFORMATION LEGALE ET SOCIALE	35371302	20423
Z1 INFORMATION LEGALE ET SOCIALE	35371302	20423
Z1 INTRODUCTION A L'ENFANCE INADAPTEE	35370802	20423
Z1 INTRODUCTION A LA PSYCHIATRIE	35371402	20423
Z1 LE DEFICIENT ET L'ENTOURAGE	35370902	20423
Z1 LES DELINQUANCES TOUT AU LONG	35370802	20423
Z1 PSYCHOSOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	35370402	20423
Z1 SANTE MENTALE ET SOINS I	35371502	20423
Z1 SANTE MENTALE ET SOINS II	35371602	20423
Z1 TRADITION ET MODERN	35370102	20423
Z1 TECH. SPORTIVES	19109999	54433
Z1 TECH. AUXILIAIRES DE LA JUSTICE	31109999	54433
Z1 TECH. DE LOISIRS	34104999	54499
Z1 TECH. DE PREVENTION	31109999	54499
Z1 TECH. DE RECHERCHE ET SCIENCES HUMAINES	32109999	54433
Z1 TECHN. FAMILIALES	32109999	54433
Z1 THEORIE DE L'INFORMATION PROFESSIONNELLE ET EDUCATIONNELLE	35370502	20423
Z1 ALLEMAND	62109999	54433
Z1 ANGLAIS (LANGUE ET LITTERATURE)	62109999	54433
Z1 ANGLAIS (LANGUE SEULEMENT)	62109999	54433

2e ANTHROPOLOGIE	30120999	54+33
2e ARABE	61809999	54+33
2e CHIMIE	21209999	54+99
2e CHINOIS	61309999	54+33
2e CIVILISATIONS ANCIENNES	33209999	54+33
2e ECONOMIE	34309999	54+33
2e EDUCATION PHYSIQUE	37909999	54+33
2e ESPAGNOL	61709999	54+33
2e FRANCAIS (LANGUE ET LITTERATURE)	61109999	54+33
2e FRANCAIS (LANGUE SECONDE)	61209999	54+33
2e GEOGRAPHIE	34009999	54+33
2e GREC	61309999	54+33
2e HISTOIRE	33109999	54+33
2e HISTOIRE DE L'ART	60809999	54+33
2e HEBREU	36509999	54+33
2e ITALIEN	61709999	54+33
2e LANGUES ANCIENNES	61509999	54+33
2e LANGUES AUTOCHTONES	61809999	54+33
2e LINGUISTIQUES	22129999	54+33
2e MATHEMATIQUE	34009999	54+33
2e PHILOSOPHIE	22309999	54+99
2e PHYSIQUE	35019999	54+33
2e PSYCHOLOGIE	34109999	54+33
2e RUSSE	61909999	54+33
2e SCIENCES DE LA RELIGION	37109999	54+33
2e SCIENCES POLITIQUES	34509999	54+33
2e SPECIALITE	60109999	54+33
2e STUDIO	61209999	54+33

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes